

CHAPITRE 3

Une enfant écartelée entre deux parents d'un ménage séparé

Peut-être n'aurez-vous ni le temps ni la volonté de me lire. Le récit en est long, en effet. Fastidieux même.

Vous penserez : « Ce n'est pas possible. Il a inventé. »

L'histoire est pourtant véridique et s'il y avait une vraie justice, les protagonistes de cette affaire mériteraient d'être punis :

les parents, d'abord, pour avoir exposé leur fille à leur égoïsme et à leurs violences,

les parents, encore, pour avoir utilisé l'école comme arbitre de leurs conflits,

les parents, toujours, pour avoir empoisonné l'atmosphère d'une école maternelle pendant un an,

la justice, ensuite, pour les y avoir encouragés, en prenant des dispositions sans avoir informé le chef d'établissement qu'il était alors et de l'avoir contraint à les faire appliquer sans qu'il en ait la légitimité,

l'Education Nationale, hélas, qui a remis les clefs de l'école aux parents,

mes supérieurs, enfin, si minables dans leur transparence et qui ne méritent même pas le mépris que je leur porte !

Or, si vous trouvez le chapitre bien long, sachez que vous mettrez moins de temps à le lire que j'en ai mis à subir les événements qu'il décrit.

Puisque je le répète, cela a duré un an !

Mais s'il m'en reste encore quelques « séquelles », à moi, l'adulte, songez à ce qu'a pu endurer l'enfant.

Et dire, qu'en ce moment, se promènent dans les rues, têtes hautes, un Monsieur Mauviel et une Madame Klimann !

Ne leur pardonnez pas, car ils savaient ce qu'ils faisaient !

Voici les faits...

« Monsieur le Directeur ?

- Oui ?

- Madame Klimann à l'appareil. Ce serait pour inscrire ma fille, Cécile Klimann, dans votre établissement.

- Quel âge a-t-elle ?

- Cinq ans. Elle est en Grande Section de Maternelle, à l'école Sainte Rose à

Troyes, depuis la rentrée.

Je viens de quitter mon compagnon et j'ai trouvé un logement à Dolécourt. On m'a dit de m'adresser à vous. »

C'est ainsi qu'à quelques mois de la retraite, je me vois embarqué dans l'histoire la plus rocambolesque, qu'il m'ait été donné de vivre, en 37 années et demie de carrière.

Cette situation, qu'aucun Directeur n'ose envisager, vient, en effet, de se présenter à moi, dans toute sa nudité, en ces derniers beaux jours de septembre, où le soleil d'automne a encore gardé ses parfums d'été.

Et, croyez-moi, si l'image est poétique, elle n'est pas gratuite, car, lorsque vous avez des soucis, vous cherchez à vous tranquilliser en vous « raccrochant » à tout ce qui est tangible et immuable autour de vous : un soleil, des oiseaux, un sourire ami...

Ainsi avez-vous à portée de main, ce petit quelque chose qui vous donne des raisons d'espérer et de vous dire : « Non, ce n'est pas possible. Dehors, il fait beau. Le ciel est bleu. Il n'y a point de problèmes qui n'aient leurs solutions. »

Même si, l'Administration, qui est toujours là pour vous fustiger quand tout va bien, est étrangement absente lorsque tout va mal. Mais, cela, on le sait. Ce n'est pas à l'Education Nationale qu'on va donner des leçons de morale et de civisme, qu'elle ne comprendrait pas.

Même si vous êtes seul...seul...seul... Et qu'autour de vous règne un grand et profond désert.

Le désert de vos collègues, qui veulent bien compatir, et qui vous aident avec leurs faibles moyens. Mais, qui préfèrent, et c'est bien naturel, parler de chasse et de pêche. La roue continue de tourner pour eux, même si pour vous, elle fait des ratés.

Le désert de vos supérieurs, surtout, qui prient tous les saints laïques et apostoliques, pour ne pas être éclaboussés et qui, secrètement vous maudissent, parce que, même si vous n'y êtes pour rien, c'est tout de même votre faute, car on a les parents qu'on mérite.

Anciens enseignants pour la plupart, ayant fui le métier, ils vivent, déguisés en autruche, dans la hantise que leur avancement soit compromis.

Et tout cela en raison de parents qui prennent l'école pour la décharge publique de leurs problèmes familiaux !

Ah ! Qu'il doit être doux pour un enseignant d'avoir une classe d'orphelins !

Pour en revenir à Madame Klimann, rendez-vous ayant été pris avec elle, pour l'inscription de sa fille, un lundi soir après les cours, je la vois arriver en fin d'après-midi avec sa mère, la grand-mère de la petite, et Cécile, ma future élève, alors que, Pascale, mon ATSEM et moi, sommes en train de nous affairer auprès de la trentaine de bambins qui composent ma classe.

« Je vous avais dit de venir après 17 heures. Je n'ai pas le temps de m'occuper de vous...

Etes-vous passées par la Mairie, avec votre livret de famille ?

- Vous savez, avec tout ce qui s'est passé ces derniers temps, je n'ai plus la tête à moi.

- Sans l'accord du Maire, il ne sera pas possible de l'inscrire aujourd'hui. Je vous avais pourtant prévenu.

- J'ai vu le Maire de Dolécourt. Il m'a dit qu'il n'y avait aucun problème.

- Peut-être. Seulement, ici, vous êtes à Drouard. Et même si Dolécourt est regroupé avec Drouard, vous devez demander au Maire de Drouard de vous inscrire. Moi, en tant que Directeur, je ne fais qu'entériner sa décision.

Bien évidemment, si vous n'avez pas pris contact avec lui, je ne peux rien faire.

- Ecoutez, il est quelle heure ?

- Seize heures trente.

- C'est peut-être encore ouvert ? Je vais aller voir. J'ai mon livret de famille sur moi ».

Avec ma permission, elle décide de me laisser grand-mère et petite fille, pour se rendre à la Mairie.

Il est vrai que Madame Klimann m'a pris au dépourvu, mais, comme la petite n'est pas avare de sourires à mon égard et comme la grand-mère semble épuisée, je leur propose d'attendre la fin des cours, dans le fond de la classe, sur des fauteuils que Pascale leur propose...

De ce que nous faisons avec les enfants, Cécile n'en perd pas une miette. De la petite histoire racontée aux élèves, au chant accompagné à la guitare, tout semble remporter ses suffrages.

Visiblement, elle semble très heureuse d'être parmi nous et elle le montre sans retenue, battant des mains quand petit Ours-Brun dévore ses pots de miel en cachette ou prenant un air attristé quand il se fait gronder.

A un moment donné, je vois réapparaître la mère, sourire aux lèvres et tenant à la main son précieux sésame.

« Je ne coupe pas aux formalités d'inscriptions après la classe, » pensé-je. Tant pis, je rentrerai un peu plus tard à la maison, voilà tout. Et ce qui est fait n'est plus à faire.

Malgré tout, je n'aime guère les inscriptions en cours d'année. Le nouvel inscrit,

en effet, a tout à apprendre de la vie de la classe, de son fonctionnement, de ses habitudes et de ses automatismes. Il faut compter au moins un mois pour être au diapason des autres enfants.

En outre, avec Cécile, l'effectif, Moyenne et Grande Sections confondues, sera de 31 élèves. Je me demande bien où je vais la mettre. Et puis, il va falloir préparer de nouveaux cahiers pour elle.

Mais, son visage lumineux me rassure. Elle a l'air d'un bon commerce.

Pendant que Pascale fait asseoir la mère à côté de la fille, je clos la journée, comme c'est la coutume dans ma classe, par un rapide examen de conscience de la part de chacun, avec la promesse, pour celles et ceux qui ont connu des écarts de conduite, de retrouver le droit chemin pour le lendemain...

Alors que les enfants sages se voient remettre une image ou un bonbon.

Puis vient l'heure de la sortie. Après avoir aidé Pascale à l'habillage, je lui confie le « troupeau de nos ouailles » pour filtrer les départs, avec une collègue, en ayant soin de confier l'enfant au « bon parent » ou à une personne dument accréditée.

Ce qui constitue pour nous, enseignants de Maternelle, une obligation ainsi qu'une lourde responsabilité, comme vous allez pouvoir vous en rendre compte plus tard.

A présent, grâce au formulaire délivré par le Maire, je peux enfin finaliser l'inscription. Livret de famille et certificats de vaccination devant moi, je commence à consigner les différents renseignements sur le registre matricule, tandis que je fais remplir à la mère la fiche médicale, l'autorisation de voyages scolaires, la permission d'être prise en photos et l'avis d'inscription pour la cantine.

Cécile ne prendra pas le car. Elle viendra à l'école avec sa grand-mère. C'est Madame Marti, la mère d'un de mes anciens élèves qui les y conduira en voiture, en même temps que son fils.

Toutefois, et c'est véritablement à partir de cet instant-là que commence mon histoire, au moment où elle me présente le formulaire sur lequel elle a consigné les personnes habilitées à aller chercher sa fille à l'école. En effet, elle a écrit, souligné de deux traits : « Ne jamais remettre Cécile à Monsieur Ralph Mauviel. »

« Qui est Monsieur Mauviel ?

- Mon ex-compagnon.

- Mais aussi le père de Cécile ? »

Je venais de le lire sur le livret de famille...

« Oui. C'est son père. Mais, ça a été facile aussi, pour lui, de la reconnaître ! Surtout quatre ans après ! Il y a mis le temps ! Je vais vous raconter comment il a procédé. Il m'a pris mon livret de famille et il est allé à la Mairie de Troyes. Voilà comment ça s'est fait ! Et si maintenant, je suis à Drouard, c'est parce que, ma fille et moi, nous avons fui. Tellement on ne tenait plus !

Ça fait plusieurs mois que Cécile n'a pas vu son père. Il ne sait pas où elle est, pour l'instant. Mais, il va bien finir par l'apprendre. Tout finit par se savoir. Je vous préviens, c'est un violent. Pas envers sa fille, mais à mon égard.

- Oh oui ! coupe la grand-mère. Cécile a assisté à bien des scènes qui auraient dues lui être épargnées, étant donné son jeune âge.

- De toute façon, dès qu'il saura qu'elle est ici, je ne sais pas comment vous allez faire, mais il tentera de la reprendre. Ça, c'est sûr. Comme il ne veut pas qu'elle quitte l'école Sainte Rose !

Ce sera à vous de ne pas vous laisser faire !

- Voyons, Madame, je ne peux tout de même pas refuser à un père de voir sa fille !

- Ce n'est pas un père pour ma fille. De toute façon, j'ai tous les droits. Et ce n'est pas moi qui le dis, c'est la loi. En plus, Cécile porte mon nom. »

Le regard de la femme lance des éclairs. La grand-mère essaie de la raisonner, mais elle s'emporte de plus bel.

« Est-il déchu de ses droits parentaux ? poursuivis-je encore.

- Non. Comme je vous l'ai dit, il est très doux avec Cécile.

- Raison de plus...

- Mais moi, ce que je sais, c'est que tous les droits reviennent à la mère.

- Y a-t-il eu réunion de conciliation, en présence d'un Juge ?

- Elle va avoir lieu au mois de décembre.

- C'est loin. Avez-vous un justificatif de ce que vous avancez, un papier quelconque où il serait stipulé que je ne dois pas confier Cécile à son père ?

- Mon livret de famille.

- Madame, il n'est écrit nulle part sur votre livret de famille, qu'il m'est interdit de remettre l'enfant à son père.

- Hé bien, si c'est comme ça, je ne la mets pas à l'école. C'est tout ! »

Sur ce, Madame Klimann se lève, prête à partir.

« Voici ce que je vous propose, lancé-je. En l'absence de justificatifs écrits infirmant les droits de votre mari...

-...De mon mari ? Ce n'est pas mon mari. C'est mon ex-concubin. Pourquoi l'appellez-vous mon mari ?

-... De votre ex-concubin, si vous voulez... Je suis obligé de demander à l'Inspection Départementale ce que je dois faire.

A propos, vous ne m'avez toujours pas fourni le certificat de radiation de l'école

Sainte Rose ? Sans cette formalité, l'inscription de votre fille ne peut pas être définitive.

- J'en demanderai un auprès de la Directrice. Je vous le ferai passer par Maman, parce que, moi, je travaille.

- Je vous tiens au courant, dès que j'ai la réponse de l'Inspecteur.

- De toute façon, ça va faire un mois qu'elle n'est pas allée à l'école. Tant pis, Maman a une santé fragile, mais elle la gardera. »

Et c'est ainsi que l'inscription reste en suspens jusqu'au lendemain, date à laquelle j'appelle l'Inspection.

Après avoir exposé la situation à l'Inspecteur, c'est avec un « Rendez-la au père ! » net et catégorique qu'il est mis un terme à l'entretien, suivi d'un « A Drouard, vous vous embêtez bien pour pas grand-chose ! » assez méprisant.

Il est vrai que celui-ci a d'autres chats à fouetter, étant donné qu'il prend sa retraite dans les jours qui suivent... Après tout, après lui le déluge. Et si déluge il y a, son successeur y pourvoira !

Aussitôt après, je rends compte à la mère de la décision de mon supérieur. Cette fois, Madame Klimann se fait plus agressive.

« Puisque vous ne voulez pas d'elle, ma fille n'ira pas à l'école. Et je porte plainte contre vous !

- Qui vous a dit que je ne veux pas d'elle ? protesté-je. Dès que vous me faites passer le certificat de radiation, rien ne l'empêche de fréquenter l'établissement. L'école est ouverte à tout le monde. Seulement, et je l'ai bien compris, vous ne voulez pas que je confie Cécile à votre compagnon. En ce cas, c'est contre l'Inspection que vous devez porter plainte, et non contre moi, car, je suis tenu d'appliquer les directives de mes supérieurs.

Dans votre métier, vous êtes bien obligée d'obéir à votre patron, même si cela vous déplaît... ? Moi, c'est pareil. ».

Tant bien que mal, je réussis à la calmer et je l'informe qu'un nouvel Inspecteur vient d'être nommé, en remplacement de celui-ci et que nous l'attendons d'un jour à l'autre. Peut-être aura-t-il un avis différent ?

Madame Klimann me promet de patienter.

En attendant, j'adresse un courrier à l'Inspecteur actuel, afin qu'il me confirme par écrit, la décision qu'il vient de prendre, lors de notre entretien téléphonique.

Après huit jours sans réponse, je prends le parti de le relancer. Hélas ! J'essuie à diverses reprises des fins de non recevoir de la part de sa secrétaire, à qui il avait fait passer le mot :

« Monsieur l'Inspecteur est très pris actuellement. » ou « Il est indisponible » ou mieux encore « Il est en déplacement. »

A la place, il aurait mis un perroquet au bout du fil que cela aurait produit les mêmes effets.

Quant au Maire de Drouard, qui a donné son aval pour l'inscription de Cécile, il n'en revient pas de la tempête qu'il a déclenchée.

« Je ne pouvais guère faire autrement », me dira-t-il pour se disculper.

Mais il est vrai, que Dolécourt et Drouard, étant à proximité de Troyes, ces deux petites communes suscitent de plus en plus la convoitise de ceux qui désirent fuir la ville, pour une raison ou pour une autre. Or, en s'y installant, c'est également, pour eux, une manière de jouir des privilèges de la ville, tout en ayant les avantages de la campagne.

Puis l'école dans tout cela ? Pris par des préoccupations extrascolaires, je la mène cahin-caha. Les jours succédant aux jours, mais en boitillant. D'ailleurs, il ne peut guère en être autrement. Malgré tout, nous nous enfonçons dans les profondeurs de l'automne. Et Cécile n'est toujours pas là.

Or, un soir, j'aperçois derrière la grille un grand gaillard à l'aspect un peu benêt, accompagné d'une petite femme si transparente, qu'on peut presque voir les cailloux du chemin à travers son corps.

L'œil sombre, le front bas, ils scrutent les enfants qui jouent dans la cour.

Sans qu'il ne m'ait adressé la parole, et comme je devine à qui j'ai à faire, autant prendre les devants :

« Vous cherchez quelqu'un messieurs-dames ?

- On cherche Cécile. Cécile Klimann. C'est ma fille. Elle devrait être ici.

- Nous n'avons pas de Céline Klimann dans notre établissement. »

« Du moins pas encore », devrais-je ajouter. Mais je m'en garde bien.

« C'est bizarre..., reprend le benêt. On m'a dit qu'elle était ici. Je suis allé à Sainte Rose. Elle est nulle part. Enfin, si sa mère venait à l'inscrire, téléphonez-moi au numéro que je vais vous donner...

De toute façon, poursuit-il en me tendant une page de carnet, elle n'a pas le droit de la mettre ici. C'est mon avocate qui me l'a dit. Céline est bien à Troyes. Je ne vois pas ce qu'elle irait faire à Drouard.

En plus, j'ai déjà porté plainte contre sa mère pour non présentation d'enfant. Ça fait au moins trois mois que je ne l'ai pas vue. Pourquoi qu'elle la met pas à l'école ? Vous savez quelque chose, vous ? Vous ne voulez pas me le dire... ? C'est ça... ? Il faut qu'elle la mette. L'école, c'est obligatoire. Elle est répréhensible. Je vais en parler à mon avocate. C'est pas normal.»

Enfin, poussé par des enfants, désireux d'ouvrir la grille, le couple consent à partir, la mort dans l'âme.

Immédiatement après le départ de Monsieur Mauviel, je porte à la connaissance de la mère que son ex-compagnon est venu « en observateur » et que, d'après son avocate, elle n'aurait pas le droit de lui interdire de prendre sa fille à la sortie des classes ? Ce qui la met, une nouvelle fois, hors d'elle.

Aussi lui suggéré-je de se pourvoir d'un avocat, qui la conseillera, puisqu'elle n'en a pas. De toute façon, il lui en faudra un, tôt ou tard, puisqu'elle doit passer en réunion de conciliation. Et je lui fais savoir que j'attends toujours le certificat de radiation de sa fille....

Enfin, pour répondre à l'une de ses questions, je lui demande de patienter encore un peu, car le nouvel Inspecteur prend ses fonctions la semaine prochaine. Ce qui la rassure. Et lorsque je la quitte, elle a retrouvé son calme.

C'est alors que je décide de téléphoner à l'Ecole Sainte Rose, afin d'avoir de plus amples renseignements sur la famille. La non présentation du certificat de radiation m'en donnant le prétexte.

La Directrice de l'école me confirme que la petite a quitté son établissement, huit jours après la rentrée et qu'elle n'en a plus aucune nouvelle.

Puis elle évoque la situation conflictuelle qui règne au sein du ménage.

« Les rapports entre les parents se sont considérablement détériorés durant les vacances d'été me confie-t-elle et l'enfant est très perturbée.

En toute franchise, nous sommes soulagées que Cécile ait quitté l'école, car la situation commençait à être difficile à vivre pour nous. Et je vous souhaite bon courage pour la suite des événements. Quant au certificat de radiation, je fais le nécessaire. »

Ainsi, et je le pressentais, je me dirige tout droit vers des lendemains difficiles. D'autant plus, qu'en plein cours, je reçois fréquemment des appels téléphoniques du père qui cherche toujours à savoir si sa fille a intégré mon établissement.

Frappé par son sans-gêne, je tâche de lui faire comprendre que je n'ai pas que sa fille à m'occuper. D'autant plus qu'elle n'est pas là. Qu'est-ce que ce sera, si enfin, elle est scolarisée à Drouard... ? Qu'il me soit permis de laisser planer ici un doute ! Si tel était le cas, on me ferait une belle grâce !

Mais peine perdue, Monsieur Mauviel n'a que faire de la trentaine d'enfants, qui compose ma classe. Aussi suis-je obligé d'envoyer Pascale répondre à ma place, au téléphone.

Hélas ! La réalité me rattrape au moment où je m'y attends le moins. Un matin, je reçois une lettre de l'avocate de la mère – quelle idée aussi ai-je eu de lui demander d'en prendre une ?- où elle me fait part de son étonnement. Comment avais-je pu refuser à sa cliente l'inscription de Cécile ?

Par retour du courrier – je ne compte d'ailleurs pas le nombre de lettres que j'ai pu écrire pour me défendre lors de cette affaire- je l'informe que le Maire de Drouard a bien inscrit la petite et que nous l'attendons, d'autant plus que je viens juste de recevoir le certificat de Sainte Rose.

Je lui fais également savoir que seule, Madame Klimann, fait obstacle à sa scolarisation, puisque, malgré la décision de mon Inspecteur, elle ne veut pas que je confie la petite au père, le soir, à la sortie de l'école.

Je conclus en lui écrivant que si elle conteste les dispositions de l'Inspecteur, elle peut toujours adresser un courrier à l'Inspection. Ce qu'elle n'a jamais fait me semble-t-il...

Le mois de décembre venant de s'afficher au calendrier, Pascale commence à réaliser des objets, avec les enfants, pour le Marché de Noël. Ce qui n'est pas une mince affaire puisque, comme tous les ans, chaque élève doit exposer au moins trois réalisations, sur leur stand de la salle des fêtes.

Les enfants, malhabiles, découpent le papier en tenant les ciseaux pointés vers eux. Mais ils arrachent plus qu'ils ne découpent. Et au moment du collage, il y a davantage de colle sur les tabliers que sur le papier à coller.

« Ca suffit la colle ! avertit-elle. Si ça continue, tout le tube va y passer ! »

Patiemment, Pascale lave des mains, corrige, efface, redresse un collage qui n'est pas droit puis repasse les découpages à l'aide de sa grosse paire de ciseaux - les Pères Noël, que les enfants sont en train de confectionner, ayant parfois la tête à l'envers. Et il s'agit alors, pour elle, de masquer les imperfections, car les objets sont vendus au profit du voyage de fin d'année scolaire.

Nous nous interrogeons sur la présence ou non de Cécile au Marché de Noël. Si elle vient seulement fin décembre, jamais Pascale aura le temps de lui faire faire les petits sujets qu'elle a proposés dans le cadre de l'exposition.

Enfin, petit à petit, les choses suivent leur cours et j'apprends qu'à partir d'aujourd'hui, nous avons un nouvel Inspecteur.

Je me mets aussitôt en demeure de lui écrire.

« Aujourd'hui, ça va être son baptême ! » fais-je remarquer à ma collègue.

Je profite d'un courrier, pour lui exposer la situation de Cécile et je lui demande de me répondre dans les plus brefs délais, par le même canal, car la petite n'est toujours pas à l'école.

Le lendemain, je reçois un appel téléphonique de Monsieur Marquou, mon nouvel Inspecteur, qui me fait savoir, que « dans ce genre d'affaire, tout échange épistolaire est à proscrire.

- Dans quel sens ? lui demandé-je. De Subordonnée à Supérieur ou de Supérieur à Subordonné ?

- Dans les deux sens, précise-t-il. Tout écrit est préjudiciable, pour l'un comme pour l'autre.

- Alors, selon vous, j'aurais mieux fait de ne pas vous prévenir ? continué-je.

- Si, mais pas par écrit... Au fait, l'enfant n'a pas fréquenté l'école depuis trois mois ? Avez-vous fait remplir un justificatif d'absence par la mère ?

-.....

- Voyez ! Vous êtes répréhensible !

- Votre prédécesseur était au courant. Je lui avais adressé un courrier.

- Sans doute, mais il faut un formulaire.

- Je n'en ai pas.

- Allez sur le site de l'Inspection.

- Je n'ai pas Internet. En plus, je ne sais pas me servir d'un ordinateur.
 - Ce n'est pas sorcier. Je vais vous faire parvenir un formulaire...

- Ne croyez-vous pas que ce serait plutôt à la Directrice de Sainte Rose de s'inquiéter de l'absence de la petite ? - Bien sûr.
 - A-t-elle fait parvenir un formulaire à l'Inspection ?
 - Pas que je sache. Mais, je peux le savoir.
 - Au cas où l'absence n'aurait pas été signalée, ce qui m'a tout l'air d'être le cas, voyez qu'il y a peut-être plus répréhensible que moi...
 - Quoi qu'il en soit, concernant l'autorisation accordée ou non au père de prendre sa fille à la sortie de l'école, je me suis renseigné auprès de mes collègues et auprès de l'Inspection Académique. Ils ne savent pas et moi non plus.
 Enfin, pour conclure, Monsieur Meunier, je sais que vous êtes un homme d'expérience, puisque vous allez bientôt prendre votre retraite, toutefois, permettez-moi de vous inviter à la plus grande prudence. Vous marchez actuellement sur des œufs. Prenez garde à ce que vous seriez amené à dire. Ne prenez parti ni pour l'un, ni pour l'autre. Et ne répondez pas aux sollicitations de leurs avocats. Je vous rappelle que vous avez un devoir de réserve. Sur ce, Monsieur Meunier, je vous souhaite une bonne journée. »

Enfin, pour conclure, Monsieur Meunier, je sais que vous êtes un homme d'expérience, puisque vous allez bientôt prendre votre retraite, toutefois, permettez-moi de vous inviter à la plus grande prudence. Vous marchez actuellement sur des œufs. Prenez garde à ce que vous seriez amené à dire. Ne prenez parti ni pour l'un, ni pour l'autre. Et ne répondez pas aux sollicitations de leurs avocats. Je vous rappelle que vous avez un devoir de réserve. Sur ce, Monsieur Meunier, je vous souhaite une bonne journée. »

Enfin, pour conclure, Monsieur Meunier, je sais que vous êtes un homme d'expérience, puisque vous allez bientôt prendre votre retraite, toutefois, permettez-moi de vous inviter à la plus grande prudence. Vous marchez actuellement sur des œufs. Prenez garde à ce que vous seriez amené à dire. Ne prenez parti ni pour l'un, ni pour l'autre. Et ne répondez pas aux sollicitations de leurs avocats. Je vous rappelle que vous avez un devoir de réserve. Sur ce, Monsieur Meunier, je vous souhaite une bonne journée. »

Enfin, pour conclure, Monsieur Meunier, je sais que vous êtes un homme d'expérience, puisque vous allez bientôt prendre votre retraite, toutefois, permettez-moi de vous inviter à la plus grande prudence. Vous marchez actuellement sur des œufs. Prenez garde à ce que vous seriez amené à dire. Ne prenez parti ni pour l'un, ni pour l'autre. Et ne répondez pas aux sollicitations de leurs avocats. Je vous rappelle que vous avez un devoir de réserve. Sur ce, Monsieur Meunier, je vous souhaite une bonne journée. »

Depuis longtemps, j'ai prévenu le personnel de la garderie et de la cantine de l'arrivée imminente d'une enfant qu'il leur faudrait tout particulièrement surveiller. Et je les ai mis en garde contre d'éventuelles tentatives de kidnapping de la part du père.

A peine ai-je communiqué le nom de l'enfant, qu'une des membres du personnel, voisine du couple, m'en a brossé un tableau peu élogieux.
 « C'est la famille tuyau de poêle, m'a-t-elle confié. La mère a été longtemps en ménage avec un travesti, qui maintenant se fait appeler Madame.
 Avec lui, elle a eu une fille, qui est, de ce fait, la demi-sœur de Cécile. En même temps, elle a fréquenté ce Ralph Mauviel, avec lequel elle ne s'est jamais entendue.

De chez nous, on entendait les cris et les coups. Parce que, non seulement ils se

disputent, mais ils se battent. Par contre, ça, on ne peut pas dire, il est très doux avec sa fille...

Pour en revenir à elle, elle est actuellement en ménage avec une petite frappe. Vous l'avez peut-être vue ? Avec ses anneaux à l'oreille, on dirait un pirate. »

Devant mes signes de dénégation, elle a poursuivi :

« En ce moment, elle est avec lui, demain, elle sera avec un autre. Je sais de bel ! Elle habite avec sa mère, mais, elle ne vaut guère mieux. D'ailleurs, si elle était intéressante, elle mettrait les holàs en voyant tous les mecs qui défilent à la maison ! »

Comme quoi j'ai été gâté par le sort ! Il n'y a qu'une famille interlope dans le secteur et c'est moi qui en ai hérité. Pourtant, ce ne sont pas les écoles qui manquent ! Cependant, j'ai l'impression qu'elle me fait comme un honneur de scolariser sa fille dans mon établissement : « Ce qu'il y a de bien chez vous, c'est que vous apprenez à lire aux enfants ! Ce n'était pas le cas à sainte Rose. Ils passaient leur temps à faire du coloriage. »

Mais, il s'agit là d'un honneur dont je me serais bien passé. Toutefois, je me dis aussi que si je peux apporter un peu de paix à cette enfant, durant les quelques heures qu'elle doit passer à l'école, mes soucis trouveront là leur juste récompense.

Et quel sourire dans ses yeux ! Quelle confiance la petite semble m'accorder ! Il faut être aveugle pour ne pas voir, qu'avec moi, elle se sent en sécurité...

Néanmoins, et pour en revenir à ses parents, il ne se passe guère de moments dans la journée, ou même dans la nuit, sans que je ne cherche une solution.

Soudain, une idée me vient...

L'Autonome de Solidarité ! Pourquoi n'y ai-je pas pensé plus tôt ? Il est vrai qu'en cas de difficultés, le premier réflexe est d'en référer à sa hiérarchie, même quand on sait qu'elle est en dessous de tout. Mais l'Inspection m'a suffisamment fait perdre de temps. Il me faut, à présent, passer aux choses sérieuses !

Pour les non-initiés, l'Autonome de Solidarité est une association loi 1901, de protection contre les risques du métier. Ses membres sont des bénévoles Or, depuis le célèbre film du même nom, où Jacques Brel incarne un instituteur calomnié par sa propre élève, le nombre d'affaires dont les enseignants sont victimes, n'a pas cessé de se multiplier, en raison d'une forte accélération de la dégradation des relations sociales.

Insultes, agressions, menaces, diffamation, sont autant d'atteintes auxquelles

l'association tente de répondre afin de protéger les fonctionnaires de l'Education Nationale accusés à tort.

D'habitude, on fait appel à elle, une fois que des procédures juridiques ont été engagées, mais comme elle possède son propre réseau d'avocats, peut-être pourront-ils me fournir les textes de loi que l'Inspection n'a pas été à même de me donner, ceci dans un souci de prévention, eu égard aux risques que j'encours et qui se précisent chaque jour davantage.

C'est le Président de l'Association en personne qui répond à mon courrier.

« Suite à votre questionnement concernant l'enfant Cécile Klimann, m'écrit-il, voici ma réponse :

Tant que le jugement de divorce n'est pas rendu, vous ne pouvez pas vous opposer à ce que le père de l'enfant vienne chercher sa fille (bien que le compagnon de Madame Klimann, Monsieur Mauviel a bien reconnu l'enfant). Sans papiers officiels, vous ne pouvez rien faire pour avantager l'un par rapport à l'autre...

Je pense que le bon sens s'applique ici. »

Le « bon sens » ? Quel bon sens... puisque l'affaire qui m'occupe n'a déjà pas de sens ?

La réponse du Président de l'Autonome, si elle me rassure, puisque c'est la première fois que quelqu'un prend position par écrit, ne me satisfait pas complètement. En effet, elle va à l'encontre de ce qu'écrit l'avocate de la mère.

Pris d'un doute, je tente de le joindre par téléphone, mais malheureusement, comme souvent en pareil cas, je dois attendre un jour supplémentaire, car ce n'est pas son jour de permanence.

« Vous vous embêtez bien, me dit-il le lendemain. En l'absence de jugement, je confirme : les décisions concernant l'enfant appartiennent conjointement aux deux parents.

- Sur quel texte vous appuyez-vous ? coupé-je.

- C'est comme ça. C'est tout. »

Je lui fais remarquer que l'usage n'est pas texte de loi, et au cas où la mère porterait plainte contre l'école, comme elle en a toujours l'intention, cet argument ne pèserait pas lourd. D'autre part, je lui apprends que son avocate prétend le contraire.

« Les avocats donnent toujours raison à leurs clients, explique-t-il.

- Sans doute, mais si vous vous trompiez ? Nous serions tous les deux dans de beaux draps ! »

Silence au bout du fil... Mon interlocuteur semble peser le pour et le contre, puis il finit par conclure :

« Prenez rendez-vous avec Maître Jean-Paul Derniche. C'est notre avocat. Dites-lui que c'est urgent et que vous venez de ma part. Il vous renseignera.

Je vous demanderai aussi de bien vouloir m'informer des suites de cet entretien. C'est un cas d'école, qui pourrait éventuellement servir d'exemple lors des stages de direction.

Aussitôt dit, aussitôt fait. Maître Derniche me reçoit dès le lendemain, qui tombe, cette fois, avec un peu de chance, un mercredi.

Mon épouse tient à m'accompagner, car, comme moi, elle est pressée de savoir quand cette situation va prendre fin.

Dans la voiture, nous parlons peu. Et, comble de la désolation: Il pleut. Comme à aucun prix, je ne veux pas manquer le rendez-vous, nous arrivons beaucoup trop tôt à Troyes et nous devons attendre un peu sur le parking.

Enfin, à l'heure dite, nous entrons dans le cabinet de Maître Derniche, à qui je fais une fois de plus, l'exposition des faits.

« C'est tout ? me lance-t-il.

- C'est déjà pas mal.

- Oh ! se récrie-t-il, les clients, qui viennent me voir, ont des problèmes autrement plus graves que le vôtre. Cher Monsieur, votre affaire est on ne peut plus claire.

En vertu de l'article 372 du Code Civil qui stipule que, lorsque la filiation est établie à l'égard de l'un d'entre eux plus d'un an après la naissance de l'enfant, dont la filiation est déjà établie à l'égard de l'autre, celui-ci reste seul investi de l'exercice de l'autorité parentale.

En d'autres termes, tant que le père n'exhibe pas une décision judiciaire, puisqu'il a mis quatre ans avant de reconnaître sa fille, la mère est seule investie de l'autorité parentale et vous devez obéir aux directives de celle-ci.

Le Président de l'Autonome s'est trompé.

Malgré tout, ce que je n'arrive pas à comprendre, c'est pourquoi l'Inspection, dans un cas aussi limpide, n'a pas été capable de vous fournir ces renseignements-là ! A chaque fois c'est pareil.

- Mes Inspecteurs refusent de me répondre par courrier, coupé-je. C'est une méconnaissance totale de la psychologie de terrain. Car, plus le problème est pris rapidement en compte, plus il a de chance d'être résolu. Mais plus on le laisse pourrir, comme c'est le cas ici, plus il a de chance de s'envenimer. Et il y

a pas mal d'affaires, d'ailleurs, qui auraient pu connaître une issue plus favorable si on s'y était attelé dès le départ.

- Exactement. L'Education Nationale ne donne pas le bon exemple.

- Elle m'a carrément laissé choir ! Mes inspecteurs manquent de sérieux.

- Monsieur Meunier, vous en doutiez ... ? Pour conclure, je vous fais parvenir un courrier, dans les plus brefs délais. Je préviens mon secrétariat pour qu'il fasse diligence.

- Je peux le faire lire à Monsieur Mauviel ?

- C'est pour vous. Vous avez le droit d'en faire ce que vous voulez. »

Ce que je peux vous assurer, c'est que notre retour à Blanville est beaucoup plus joyeux que notre départ. Et même sous la pluie, qui n'en finit pas de tomber, je lis des éclaircies.

Enfin, peu à peu, mon système de défense se met en place. Avec une première lettre du Président de l'Autonome, même entachée d'erreurs, et surtout celle que je vais recevoir de mon avocat, je commence à espérer.

Combien me semble lointaine la réponse imbécile de mon ancien Inspecteur ! Où en serais-je si je l'avais écouté ? Et en tout état de cause, si les choses s'étaient gâtées, il aurait été capable de prétendre que les décisions, qu'il voulait me faire prendre, ne venaient pas de lui, puisqu'il n'y avait aucun courrier ! De toute façon, du fond de sa retraite, qu'il soit à la pêche ou à la chasse, il se moque bien des ennuis de ceux qui restent !

Le plus difficile à présent, c'est de faire venir Monsieur Mauviel à l'école et de lui annoncer, ce qui pour lui, constituera, à n'en pas douter, une mauvaise nouvelle. Or, j'appréhende sa réaction...

Cependant, mon enthousiasme s'effrite de nouveau, car la lettre de l'avocat n'arrive pas. Heureusement que Madame Klimann, rassurée par le compte-rendu que je lui ai fait de mon entretien chez l'avocat de l'Autonome, consent, une fois de plus, à patienter.

Nous sommes le 5 décembre ! Entre temps, pour contenter mon nouvel Inspecteur, je fais rédiger une lettre sous ma dictée, par la mère de Cécile, lui expliquant les raisons pour lesquelles elle ne met pas sa fille à l'école... puisque

je n'ai toujours pas reçu les formulaires d'absence promis par l'Inspecteur ! C'est un détail, mais au moins, vis-à-vis de l'administration, je ne suis plus répréhensible. D'autant plus que, par mon intermédiaire, Madame Klimann fait porter le bonnet à mon ancien Inspecteur, qui faisait fi de volontés, qui finalement étaient justifiées.

Enfin, après plusieurs relances auprès du secrétariat du cabinet de Maître Deriche, une dizaine de jours plus tard, je reçois la lettre tant attendue...

« Monsieur Mauviel ?

- Oui ?

- Gilbert Meunier au téléphone. J'aimerais que vous passiez demain avant l'école. Il y a du nouveau.

- Justement, j'allais venir vous voir... Je peux savoir ?

- Demain, je vous dirai tout. Au revoir Monsieur Mauviel ! »

Et je raccroche pour éviter toute logorrhée dont il est coutumier.

Après avoir demandé à un collègue de m'assister, car je crains le pire, ce matin-là, je demande à mes autres collègues et aux ATSEM d'accueillir les élèves et de les surveiller dans la cour, puis je ferme les portes intérieures de l'établissement pour éviter d'être dérangé par d'éventuels parents. Seule la porte de secours de ma classe est entrouverte.

Avant l'heure dite, Monsieur Mauviel monte quatre à quatre les marches de l'escalier de secours, en me lançant son habituel : « Vite fait. Je suis pressé. »

« Au fait, me dit-il. Je voudrais voir votre cahier d'absence.

- Pourquoi faire ?

- Pour constater que mon ex ne met pas ma fille à l'école. C'est répréhensible.

- Non, monsieur.

- Comment non ?

- Vous n'êtes pas mon Inspecteur, que je sache. Vous n'avez donc pas à consulter mon registre d'appel.

- Même si c'est mon avocate qui vous le demande ?

- Même... A propos, vous qui vous référez toujours à votre avocate, je suis extrêmement surpris qu'elle ne vous ait jamais parlé de l'article 372 du Code Civil ?

- Qu'est-ce que ça veut dire ?

- Asseyez-vous, s'il vous plaît. J'ai à vous parler.

- Pas le temps... »

Mon collègue lui tend une chaise qu'il finit par prendre et je commence à lui lire la lettre de Maître Derniche.

Et plus j'avance dans la lecture, plus le visage de Monsieur Mauviel pâlit, plus ses mains tremblent, plus ses regards lancent des éclairs.

« Voilà, Monsieur Mauviel. Je vous remets photocopie de la lettre de mon avocat...

Bien entendu, je suis tenu de me plier à la décision de Madame Klimann qui ne veut pas que je vous confie votre fille, à la sortie de l'école.

- C'est faux. Ce n'est pas du tout ce que m'a dit mon avocate.

- Vous lui ferez lire la lettre que je viens de vous donner.

- Quand Cécile sera à l'école ?

-

- Vous ne voulez pas me le dire ? Je m'en fous, je serai là tous les soirs s'il le faut ! »

Puis, il se lève, en proie à une violente colère. Mon collègue, qui, tant au niveau taille qu'au niveau poids, peut soutenir la comparaison avec lui, tente de le calmer.

Ce qui n'empêche pas ce dernier de sortir de la classe précipitamment en poussant des cris, au milieu d'enfants et de parents abasourdis.

« Elle ne restera pas longtemps à Drouard ! C'est moi qui vous le dis ! » a-t-il encore le temps de hurler.

Puis il part en claquant violemment la grille et en s'éloignant avec sa voiture dans un nuage de poussière.

« Heureusement que j'étais là, plaisante mon collègue. S'il t'en avait retourné une, tu n'aurais pas fait le poids ! »

Le lundi suivant, Cécile fait pour la première fois son entrée à l'École Maternelle de Drouard, accompagnée de sa grand-mère et de Madame Marti, une voisine à elle, car elle ne conduit pas.

Derrière un pâté de maison, le père attend le départ des deux femmes pour entrer dans la cour et embrasser sa fille.

« Je savais que ce serait pour aujourd'hui, me dit-il. Je m'en doutais. »

Je le revois, à genoux, pleurant au beau milieu de la cour, sa fille entre ses bras.
« Ca fait plus de deux mois que je ne l'ai pas vue ! Ma petite Céline ! Ma chère petite ! »

Même si Monsieur Mauviel cache derrière son air benêt un esprit calculateur.

Même s'il est capable de se montrer violent, je sens bien que l'émotion n'est pas feinte.

« On peut y remédier, proposé-je. Rien ne vous empêche de venir la voir le matin, de temps en temps.

Et pour que vous soyez plus tranquilles tous les deux, vous pourrez la voir dans ma classe, avant les cours. Mais je vous demanderai de ne pas fermer la porte de secours, pour que je puisse entendre le téléphone, lorsque je suis dehors pour surveiller les enfants.

En plus, quand elle est fermée, je suis obligé de faire un détour par le couloir, pour entrer. Il vaut mieux éviter.»

Madame Marti, l'amie de la grand-mère, qui a été l'an dernier parent de l'un de mes élèves, me reproche mon manque de fermeté à l'égard du père.

« Vous n'auriez jamais dû, fait-elle. Maintenant, vous allez l'avoir sur le dos, tous les matins. Avec ce genre de personne, il n'y a pas de compromis possibles. »

Mais, par humanité et pour le bien de la petite, puis-je faire autrement ?

« Et vous ? ripostai-je. Vous ne savez pas ce que vous risquez en conduisant sa fille à l'école. En plus, avec la grand-mère qu'il ne peut pas voir en peinture ! S'il arrive quelque chose, il ne vous loupera pas. »

Par la suite, j'ai rapidement l'occasion de me rendre compte du bien-fondé de la mise en garde de Madame Marti.

Monsieur Mauviel, lui, par nature si pressé, s'installe chaque jour dans ma classe, comme s'il était chez lui. Je suis parfois également obligé d'interrompre les effusions qu'il prodigue à sa fille afin de pouvoir commencer mes cours. Si cela continue, il va finir par se prendre pour le Directeur.

Aussi, suis-je contraint de lui demander d'espacer ses visites, d'autant plus qu'une décision judiciaire devant bientôt intervenir, fin décembre, il aura d'autres opportunités de voir sa fille.

Toutefois, il n'a cure de mes injonctions courtoises, qui se montrent de plus en plus pressantes.

Et, un beau matin, il fait tant que le vase déborde... Alors que je suis dans la cour, il a le toupet de s'enfermer avec sa fille dans ma classe.

Après avoir frappé plusieurs fois à la fenêtre, il finit par m'ouvrir. Et je sens monter en moi une de ces colères, d'autant plus rares, qu'elles peuvent être violentes, surtout quand elles s'adressent à des parents d'élèves.

« C'est ma fille qui a fermé, a-t-il le temps de bredouiller.

- Fille ou pas fille. Vous allez me faire le plaisir de partir. Je ne veux plus vous voir ici ! C'est terminé. Avec vous, on vous donne le petit doigt, c'est tout le bras qui y passe ! Dehoorrsss ! »

Monsieur Mauviel, penaud, descend les escaliers plus vite qu'il ne les a montés et se réfugie à la cantine où il va déverser toute sa bile auprès d'un Directeur, qui, faute de temps, s'en serait bien passé. « Le vieux con », comme il m'a paraît-il catalogué, vient en effet de mettre bas les masques. A présent, il en est sûr, je suis « à la solde des bonnes femmes. »

Et là, je dois reconnaître que je suis particulièrement vexé par l'épithète dont il m'a affublé. « Jeune con » passe encore, mais « vieux » ! C'est plus difficile à avaler !

Une semaine s'écoule sans que je n'entende plus parler de lui, jusqu'à un beau matin où Valérie, l'ATSEM des petits, alors de surveillance dans la cour, vient m'alerter.

« Gilbert, je ne sais pas ce qu'il se passe, mais Monsieur Mauviel et la grand-mère de Cécile sont en train de se disputer. Je ne sais pas ce qu'ils se disent, mais ça crie fort.

- Laisse-les donc ! Qu'ils se défoulent !! L'énergie qu'ils gaspilleront entre eux sera autant d'énergie qu'ils ne dépenseront pas à l'école ! »

Puis je retourne vaquer à mes préparations de classe. Je réponds aussi à un ou deux coups de téléphone de la part de parents qui s'excusent de ne pas mettre leurs enfants en classe, parce qu'ils sont malades.

Mais la jeune ATSEM m'appelle de nouveau :

« Gilbert ! Je me demande s'il ne faut pas faire quelque chose, car si ça continue, ils vont en venir aux mains. En plus, tous les enfants sont derrière la grille en train de regarder ! Tu parles d'un tableau !

-Décidément, ils n'arrêteront pas ces êtres-là ! »

Enfin, Valérie se fait de plus en plus véhémence:

« Vite, Gilbert ! Dépêche-toi! Le père vient de sortir Cécile de la voiture de Madame Marti et il vient de la mettre dans la sienne ! »

Cette fois, et de mauvais gré, il faut bien l'avouer, je sors de l'école en trombe, tente d'accéder à la grille, bloquée par une vingtaine de petits curieux, puis traverse la rue pour gagner la place, où se tient le théâtre des opérations.

Je me dirige droit vers le père, qui est prêt à démarrer et je tente de le raisonner, pendant que Pascale, qui vient d'arriver, sort la petite de la voiture, pour la ramener à l'école.

« Si vous cherchez à perdre vos droits parentaux, lui fais-je, vous ne vous y prendriez pas autrement !

A une dizaine de jours du jugement, il vaudrait mieux éviter de vous donner en spectacle ! En ce moment, vous êtes en train de vous donner des verges pour vous faire battre. Si votre compagne a besoin de témoins, elle n'aura que l'embarras du choix, sans compter tous les enfants que vous êtes en train de terroriser ! »

Monsieur Mauviel, déjà vaincu, se livre à un dernier baroud d'honneur, en jetant en l'air des catalogues de jouets.

« J'ai rien fait, hurle-t-il. Je voulais simplement que Cécile choisisse un jouet pour Noël. C'est la faute de ces deux bonnes femmes ! »

Madame Marti, décomposée, me confiera plus tard, qu'elle avait songé à en rester là, en ce qui concerne ses services de covoiturage.

Bref, après un dernier appel au bon sens de ma part, donné entre les quatre murs de l'établissement, Monsieur Mauviel, qui a plus à perdre qu'à gagner dans l'histoire, me promet de ne plus donner dans la comédie de boulevard....

Mais, j'ai le pressentiment que je n'en ai pas terminé avec lui.

D'autant que, pour compliquer un peu plus la situation, le juge, ayant sans doute des dossiers plus urgents à traiter, décide de reporter la séance en janvier prochain !

Ce qui, vous vous en doutez, ne me réjouit pas particulièrement...

A l'école, Noël est célébré comme il se doit. Pascale a tout juste le temps de terminer les petits sujets que Cécile peut exposer à la salle des fêtes, dans le cadre du Marché.

La petite est ravie. D'autant plus que le Père Noël est venu nous rendre visite et qu'il s'est montré généreux, en lui remettant un petit cadeau, comme à tous ces camarades. En outre, elle participe, avec beaucoup de dynamisme, à un spectacle en présence de son père, arrivé une heure avant, et de sa grand-mère, réfugiée au fin fond de la classe. Seule, la mère, prise par son travail, n'a malheureusement pas pu assister à notre petite fête.

Caméra au poing, le père, sanglé, harnaché, plus reporter que tous les autres parents réunis, prend photo sur photo...
Bref, c'est la fête et la petite Cécile est aux anges.

Toutefois, ses parents trouveront néanmoins le moyen de se plaindre car ils auraient souhaité que leur fille ait ses petits sujets en double. Ainsi, il y aurait eu ceux pour le père et ceux pour la mère ! Ce qui ne pouvait pas se faire, faute de temps. Et, cette fois, c'est ma jeune ATSEM, qui a failli se fâcher !

« Et puis quoi encore ! s'étrangle-t-elle. Pourquoi pas pour Mamie aussi !
Imaginez que les 31 élèves que nous avons, soient séparés ! J'aurais plus de 120 sujets à leur faire faire ! »

Quand on n'est pas concerné, les réflexions des parents de Cécile et la colère de la jeune ATSEM peuvent prêter à sourire, mais, croyez-moi, ils nous en ont tant fait voir, que l'envie de rire nous est passée depuis longtemps !

Puis, pour marquer la fin de l'année, la municipalité a offert aux enfants un petit goûter, juste avant de nous quitter, car c'est veille de vacances.
Et je sens que je vais en avoir besoin. Car, avec les parents de Cécile, nous sommes loin d'en avoir fini.

Comme à leur habitude, les vacances ont passé beaucoup trop vite. Nous sommes à l'école depuis une quinzaine de jours. Céline, malgré sa bonne volonté, a beaucoup de lacunes et elle a du mal à se concentrer sur son travail, mais peut-il en être autrement, avec l'atmosphère délétère qui règne autour d'elle ?

Enfant affectueuse et attachante, elle travaille davantage pour son maître que pour elle-même. "C'est beau, maître ?" me dit-elle à chaque fois qu'elle me tend sa copie. Je l'encourage d'un geste, d'un sourire, mais, de jour en jour, je constate que ses moyens sont hélas, très limités ! Et, de ce côté-là, je ne peux pas m'empêcher de faire le parallèle avec son père. Nul doute qu'à cet âge-là, il devait être pareil !

Et c'est à peu près à cette période, s'il m'est permis d'ouvrir une parenthèse, qu'un autre couple me donne du souci.
En instance de divorce, la mère d'un petit élève de Moyenne Section me met en garde contre son mari.

« S'il vient chercher Brian, car il viendra, il faudra m'avertir immédiatement au numéro de téléphone que je vais vous laisser. Car, il n'a pas le droit de le ramener en voiture, vu qu'on lui a supprimé son permis.

-Ma pauvre dame, lui rétorqué-je, s'il vient, ce sera obligatoirement à pied, étant donnée l'affluence qui règne devant la grille, à la sortie des classes.
Et je me vois mal faisant une enquête pour savoir dans quel parking il a garé sa voiture.
Ne comptez pas sur moi pour une filature !

-Naturellement, mais retenez-le sous un prétexte quelconque et faites-moi appeler par votre ATSEM... De toute façon, je sais qu'il conduit, même sans permis ! »

La mère de Brian a vu juste. J'ai effectivement la visite du père, en pleine classe. En le voyant monter les escaliers en titubant, je comprends pourquoi son permis de conduire lui a été retiré.

« Je viens voir si Brian est là, souffle-t-il, l'haleine chargée.
- Il est absent ce matin.
- Elle le met pas à l'école... ? Je m'en doutais. C'est tout ce que je voulais savoir. Au revoir Monsieur. »

La descente des escaliers est encore plus périlleuse que la montée... Néanmoins, il réussit à gagner la sortie sans encombre.

Je sais ce que vous allez me dire : « Ce n'est pas possible, il en rajoute ! Et, s'il lui est arrivé autant de choses, quand a-t-il eu le temps de faire sa classe ? »

Que voulez-vous que je vous réponde, si ce n'est qu'au niveau des embêtements, cette année-là fut d'un bon millésime.
Quant au temps que je pouvais consacrer à mes élèves, je dois avouer que celui-ci était bien évidemment détourné pour régler des problèmes, qui n'avaient rien à voir avec l'école.

Finalement, quand on se penche sur l'emploi du temps d'un enseignant, on constate qu'il consacre la première moitié de son temps aux parents et l'autre aux enfants. Or, sur cette seconde moitié, 3/4 sont réservés aux élèves en difficulté et 1/4 à monter des dossiers de prise en charge. Conclusion, on ne s'occupe plus des bons. Conclusion de la conclusion, on tire la classe vers le bas.

Que l'on accorde davantage de temps aux élèves « en péril », peut se concevoir, mais qu'en revanche, ce soient les parents qui volent celui de leurs enfants, et par un effet boule de neige, celui des autres, c'est inconcevable !

Enfin, si on réfléchit à l'effectif de ma classe... Sur les 31 élèves qui la composent, si vous y ajoutez un père et une mère par enfant, le copain de la mère et la copine du père, vous arrivez au chiffre ahurissant de 160 personnes à gérer... Sans compter les papis et surtout les mamies, qui peuvent parfois se montrer redoutables !

A quand un brevet de parents ?

A part cela, que deviennent les parents de Cécile ? Il y a longtemps qu'on n'en a pas entendu parler...

Nouveau coup de théâtre ! Le juge des affaires familiales ne peut prendre une décision définitive, car, entre temps, Monsieur Mauviel vient de porter plainte contre sa compagne pour « mauvais traitement à enfants ».

La réunion de conciliation est une nouvelle fois repoussée en février, en raison de l'enquête, qui en découle.

Néanmoins, Monsieur Mauviel obtient un droit de visite et d'hébergement durant deux week-ends de janvier et de février, à charge pour lui d'aller chercher sa fille, le soir, à la sortie de l'école.

C'est ce qu'il vient de m'annoncer, la bouche enfarinée...

Aussi, en vertu de l'obligation qui m'est faite de confier l'enfant au « bon parent », je me vois impliqué, une nouvelle fois, dans les problèmes conjugaux du ménage Klimann-Mauviel malgré moi, sans que le juge ne m'en ait averti.

« Je regrette, dis-je à Monsieur Mauviel. Je n'ai aucun papier officiel du Tribunal de Grande Instance de Troyes.

- C'est comme ça, » me répond-il, fier de lui.

C'est alors que j'aperçois une enveloppe qui dépasse de la poche de sa veste. Sans me poser de question, je la lui subtilise, un peu à « la hussarde » et, après l'avoir ouverte, pour bien vérifier qu'il s'agit bien de l'arrêté du Juge, je cours la photocopier, tandis qu'il reste planté au milieu de la cour, stupéfait de mon coup de force.

Les dates y sont bien écrites, noir sur blanc. Mais au moment où je lui remets sa lettre, celui-ci me fait savoir qu'à cause de son travail, il ne pourra pas venir chercher sa fille, mais qu'il enverra « une copine » à lui.

« Désolé, objecté-je. Je ne remettrai l'enfant qu'à vous-même, comme il l'est stipulé dans le délibéré. En plus, il est écrit que vous disposez seulement d'une demi-heure pour venir la chercher.

Soyez à l'heure, car cela signifierait que vous avez renoncé à votre droit de visite !

- M'en fous ! me répond-il. J'enverrai ma copine quand même.

- En ce cas, elle se déplacera pour rien ! »

Et je prends congé de lui.

Le soir où Monsieur Mauviel doit chercher sa fille, je suis en train d'aider Pascale à habiller les enfants pour sortir quand le téléphone se met à sonner :

« Allo ! Ecole de Drouard... ?

- C'est ici.

- Je voudrais parler au Directeur, s'il-vous-plaît.

- C'est moi.

- Ici l'Hôtel de Police. J'ai à côté de moi Monsieur Mauviel qui se plaint de ce que vous ne voulez pas lui confier sa fille, ce soir ? Pourtant, il a l'autorisation du Juge de Grande Instance de Troyes.

- L'avez-vous lue ?

- Je l'ai devant les yeux.

- Il est stipulé qu'il doit aller chercher sa fille lui-même. Je n'ai donc pas le droit de la remettre à un tiers. Si je passe outre, c'est sa compagne qui viendra se plaindre chez vous.

- Il n'a pas le temps de passer à l'école.

- Mais il a le temps d'aller à l'Hôtel de Police !

- Un peu d'humanité... !

- Hé bien, j'accepte. A condition que vous m'autorisiez par écrit, à confier sa fille, à une personne de son choix.

-.....

- Etes-vous d'accord ?

- Bon, hé bien, on va lui dire de se mettre en rapport avec le Juge. Au revoir Monsieur. »

A 17 heures 25, le père, qui n'a pourtant jamais le temps, est en personne à la grille, pour réclamer sa fille.

Dans la classe de ma collègue, sa compagne, prévenue par mes soins, pour m'éviter d'avoir la petite à garder tout le week-end, attend plus morte que vive, avec une de ses amies.

Il vaut mieux, en effet, que les deux protagonistes de cette histoire ne se rencontrent pas !

La réunion de conciliation vient enfin d'avoir lieu et c'est la mère qui m'en fournit le compte-rendu.

Une fois de plus, par décision de la Justice, qui jamais n'informe ni ne demande l'avis des enseignants, l'école va devenir totalement partie prenante puisque la « remise de l'enfant » aura lieu, le vendredi soir, après la classe.

Le Juge étant une femme, j'ai toujours été étonné qu'elle prenne aussi peu de précautions pour garantir la sécurité de Cécile ! Peut-être était-elle célibataire ? Il aurait été si simple que le père aille lui-même chercher l'enfant au domicile de la mère !

Depuis le début de cette affaire, j'ai constaté, à diverses reprises que la Justice se déchargeait auprès de l'école pour faire appliquer des décisions qu'elle n'est sans doute pas capable de faire appliquer ?

Seul changement, toutefois, le père, en cas d'indisponibilité, peut envoyer une personne de son choix, pour prendre sa fille.

J'avais espéré que Cécile puisse retourner à l'école Sainte Rose, puisque son père avait clamé, haut et fort, que la petite réintégrerait son ancien établissement, dans les délais les plus brefs.

Hélas, pour moi ! J'apprends, par sa compagne, qu'il a été le premier à exiger qu'elle reste auprès de moi, car le niveau à Drouard était plus élevé que celui de Sainte Rose. Quel honneur ! Comme quoi, le « vieux con », comme il m'appelle dans l'intimité, est au moins utile à quelque chose.

Malgré tout, pour le non-initié dont je fais partie, les termes contenus dans le compte-rendu d'audience, au sujet du droit de visite, peuvent donner libre cours à interprétation, ce dont ne se prive pas Monsieur Mauviel, notamment au sujet des congés de l'Ascension, de la Pentecôte et du pont du 1er Mai.

L'Autonome, interrogée sur ce point a une version qui n'est ni la mienne, ni celle de mes collègues et encore bien moins celle des parents.

Il est effectivement écrit :

« ...les modalités de visite et d'hébergement de l'enfant se dérouleront en dehors des périodes de vacances scolaires, chaque fin de semaine impaire du calendrier, du vendredi à la sortie des classes au dimanche 19 heures et pendant les périodes de vacances scolaires ou de congés, les années paires, durant la première moitié de toutes les vacances scolaires, les années impaires, durant la deuxième moitié, commençant le premier jour à 9 heures s'il n'y a pas d'école et à partir de 14 heures s'il y a école et se terminant le dernier jour à 19 heures... »

Il est dit enfin que « si Monsieur Ralph Mauviel n'est pas venu chercher l'enfant dans la demi-heure suivant l'heure fixée pour les fins de semaine, dans la

première journée pour les périodes de vacances, il sera présumé avoir renoncé à son droit de visite et d'hébergement pour l'ensemble de la période concernée. »

Et pourtant, c'est du français !

Heureusement pour moi, sur un effectif de 31 élèves, une seule est soumise à ce régime ! Oh, la chance !!!

Mais, estimant sans doute que la situation n'est pas assez embrouillée, les parents de Cécile décident, d'un commun accord, de me la compliquer un peu plus ! En effet, comme la fête des mères et celle des pères, ne tombent pas le jour où Monsieur Mauviel et Madame Klimann ont leur droit de visite, ils veulent naturellement inverser. Ce qui m'oblige à leur faire signer, à l'un comme à l'autre une lettre, comme quoi ils revendiquent cette inversion.

Comme à son habitude, le père de Cécile, essaiera bien de réclamer sa fille, la veille de ses deux fêtes. Une fois de plus, je dois le mettre à la porte.

Pour ne pas commettre d'impairs au sujet des dates de droit de visite, je transmets, à la Juge, un calendrier sur lequel j'ai colorié les jours de vacances, afin que celle-ci puisse se repérer plus facilement.

C'est sa greffière, qui me répond par téléphone. Et à cette occasion, je constate, de nouveau, que ce soit à l'Education Nationale ou au Tribunal de Grande Instance, qu'on répugne à l'écrit.

« Il faut que moi aussi je fasse des petits coloriages sur votre calendrier ?
ironise-t-elle.

-J'aimerais autant.

-Si vous voulez bien, on va faire ça par téléphone. Ca suffira...»

Puis, posément, elle me précise les points litigieux... Une fois encore, en l'absence de papier hautement authentifié, je me demande comment je vais faire admettre aux parents de Cécile, cette nouvelle version du compte-rendu d'audience...qui est la bonne, sans aucun doute, mais il est pire sourd que celui qui ne veut pas entendre.

Cependant, c'est sur un autre sujet que Monsieur Mauviel fait encore des siennes. Il me refuse, en effet de me fournir la liste des personnes habilitées à venir chercher sa fille.

Je me vois ainsi dans l'obligation de demander à son avocate de faire pression sur lui pour l'obliger à me la fournir, même si, comme me le confiera l'Autonome, cette attestation n'a aucune valeur juridique.

Hélas, pour moi! Le père de Cécile vient de changer d'avocate !
Après enquête, je finis par découvrir le cabinet de sa nouvelle avocate. Quinze jours après, j'obtiens enfin satisfaction. Mais le père de Cécile, toujours aussi arrangeant, s'oppose à ce que les personnes, qui viendront chercher sa fille soit munie de leur carte d'identité, comme je l'ai réclamée.

« En ce cas, protesté-je, si j'ai un doute sur l'identité des personnes, je ne prendrai pas le risque de leur confier Cécile ! »

Je pense encore à ces vendredis soirs où les familiers de Monsieur Mauviel venaient chercher la petite Cécile. Puisque de toute la fin de l'année, à l'exception de la kermesse, je ne revis plus cet homme, qui n'avait jamais le temps, sauf celui de venir m'importuner puis de repartir, en laissant derrière lui, la désolation dans un établissement, qui plus est, était une Maternelle.

Il fallait de la part des parents, et surtout du père, une grande part de cruauté, d'inconscience, d'égoïsme, de perversité et surtout d'idiotie pour en arriver là. Rarement, dans ma carrière, il m'a été donné de voir pareil abruti !
Avec ma jeune ATSEM, nous nous sommes d'ailleurs toujours demandé ce que Monsieur Mauviel aimait le plus, entre sa fille et la passion de la chicane !

Ainsi, l'enfant à la main, j'attendais la personne chargée de venir la chercher, tandis que de l'autre, je tenais son maigre bagage : une poupée, un livre, du linge de rechange pour le week-end...

Cécile était un paquet que les parents se repassaient...

J'avais alors des images plein la tête. Celle de la petite Marie, notamment. La petite Marie d'un « Singe en hiver », au cours de « la promenade dominicale ». Quand elle est au milieu de ses camarades en uniforme, alors que Belmondo, le père, se cache derrière un pâté de maisons pour la voir passer.
Puis une chanson, celle de Jean-Jacques Debout : « En capote à boutons dorés »...

S'il vous est déjà arrivé un jour de sentir votre cœur se fendre, peut-être comprendrez-vous ce que j'éprouvais alors. D'autant plus qu'elle me confiait souvent, de sa petite voix d'enfant :

« Tu sais, Gilbert, je n'aime pas aller chez mon Papa.

-Pourquoi, ma petite Cécile ? Tu vas bien t'amuser. Il paraît même que tu fais du cheval ?

-Oui, mais mon Papa est méchant avec ma Maman. Il crie après elle et il la bat.

»

Que vouliez-vous que je lui réponde... ?

Que la vie est mal foutue ! Que ces parents-là ne méritent pas d'avoir une si belle petite ! Qu'ils devraient être punis, pour toutes les tortures morales qu'ils lui ont infligées ?

Hélas ! On ne choisit pas ses parents !

Et c'est en fin d'année, soit trois mois après que la commission de conciliation se soit prononcée, qu'une assistante sociale est venue enquêter sur les soi-disant mauvais-traitements que la mère faisait subir à sa fille.

Je lui fais part de ma surprise, de constater qu'on commence à instruire des dossiers, une fois les jugements rendus. Mais elle me répond qu'en matière de Justice, on n'est pas à cela près !...

Et ce fut une fois de plus, une grande partie de l'après-midi que je ne pus consacrer au travail des enfants. Car, pendant que j'étais avec l'assistante sociale, je ne pouvais pas être avec eux... Que de temps perdu ! Mais il était vrai, que depuis le début de l'année, j'en avais perdu bien de l'autre !

Et je laisse à Monsieur l'Inspecteur, le choix de la conclusion, lui qui prit le temps, un soir, de passer la tête, par la porte entrebâillée de ma classe, pour me souffler : « Voyez ! Tout est bien qui finit bien ! A Drouard, vous vous embêtez pour pas grand chose ! Heureusement qu'on était là pour vous soutenir, car, pour vous, c'était bien mal parti ! »